

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/08/2011 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	2085.93	2150.90
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2342.31	2450.72
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2392.94	2483.24
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2447.08	2555.44

1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1898.08	1843.87

1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1753.48	1793.28
Matelot-motoriste	1786.05	1825.77

1.1.4. : Mousses

Age	
17 ans et plus	1540.48

17 ans et plus - après un an de service	1609.08
16 ans	1392.39
16 ans - après un an de service	1450.21
15 ans	1244.25

1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	2179.83
Machiniste-timonier	2151.59

1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2454.30
de 101 à 250 inclus	2566.32
à partir de 251	2653.01

1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1894.46
de 101 à 250 inclus	1981.13
à partir de 251	2064.19

1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1807.65
A partir de deux ans de service dans la profession	1851.02

1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1874.8200	11.3855
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1959.5300	11.9000
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1992.7400	12.1017
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1959.5300	11.9000
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1992.7400	12.1017

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	2109.4900	12.8107
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	2194.5100	13.3269

1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2555.44
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2447.07
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2447.07
Timonier de réserve	1898.08
Matelot de réserve	1793.28

1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1630.77